

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

**AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT DU CENTRE-OUEST (DREA-COS)**

N° Réf : 68/18/VD/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>11</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES.....	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché</i>	<i>14</i>
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	14
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>15</i>
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	15
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	15
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	15
	e- Dossier d'appel à concurrence.....	16
	f- Présentation des offres	16
	g- Réception des offres.....	16
	h- Ouverture des offres.....	16
	i- Evaluation des offres et attribution	17
	j- Approbation des travaux de la CAM	18
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	18
	3.3.4. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>18</i>
	a- Réception et règlement du marché.....	18
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	19
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>19</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	20
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	21
	La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.	21
IV.	ANNEXES	22

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-COS) a été marquée par la passation de **26 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 515 239 413** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **05 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 123 619 700**, soit un taux de représentativité de **19,23%** en termes de volume des marchés et **23,99%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	26	515 239 413	05	123 619 700	19,23	23,99

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le

Directeur Régional de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-COS)

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 48% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour 39% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, EDs). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	06 irrégularités constatées par rapport au code de marchés publics
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	32 cas de non conformités constatés par rapport au code de marchés publics
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	02 anomalies sur 09 (R1 à R9) ont été relevées soit un pourcentage de non-conformités de 22,22% (cf. détail au niveau de la fiche d'audit du marché sur la matérialité physique et vues photographiques en annexe).
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect d'un (01) délai. (cf. p 3.3.5). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des délais fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la certaine de transmission de certains courriers.</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CRAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

La mission est limitée pour apprécier la qualité de la personne habilitée à désigner la PRM du fait de l'inexistence de l'acte de désignation au titre de l'exercice sous-revue. Selon l'entretien, la PRM est le Secrétaire Général Régional qui est un administrateur civil. Signalons que la PRM n'est pas au sein de la DREA.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - L'utilisation totale de chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la DREA tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'élaboration et les preuves de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM au titre de l'exercice sous revue.
- ✓ Sur l'établissement et la preuve de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission des états

d'exécution du plan annuel au titre de l'exercice sous revue. Toutefois, l'état d'exécution du budget a été transmis à l'ARCOP.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM ;
- l'élaboration et la transmission des informations à l'ARCOP notamment les états d'exécution du plan annuel.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 48%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Les dossiers d'appel à concurrence (DAC), demande de proposition et de la demande de prix pour les marchés (1, 2 & 3) ;
- Les lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) pour les marchés (1, 2 & 3) ;

- Les avis d'appel à concurrence (marchés 1, 2 & 3) ;
- Les preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence (marchés 1, 2 & 3) ;
- Le courrier déchargé des convocations avec les membres et observateurs (marchés 1 & 2) ;
- Les déclarations d'impartialité signées par les membres des commissions (CRAM & SCT) convoquées (marchés 1 & 2);
- Les PV d'ouverture des offres pour les marchés (3 & 5) ;
- L'acte de désignation des membres de la SCT pour le marché 1 ;
- L'avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CRAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux pour le marché 1 ;
- Les lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission Régionale d'attribution des marchés (CRAM) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) pour les marchés (1 & 2) ;
- Les courriers de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement pour tous les marchés ;
- L'état de liquidation des pénalités de retard (marchés 1, 2, 3 & 4) ;
- Les requêtes d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DR-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré) pour les marchés (1 & 2).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. *Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue*

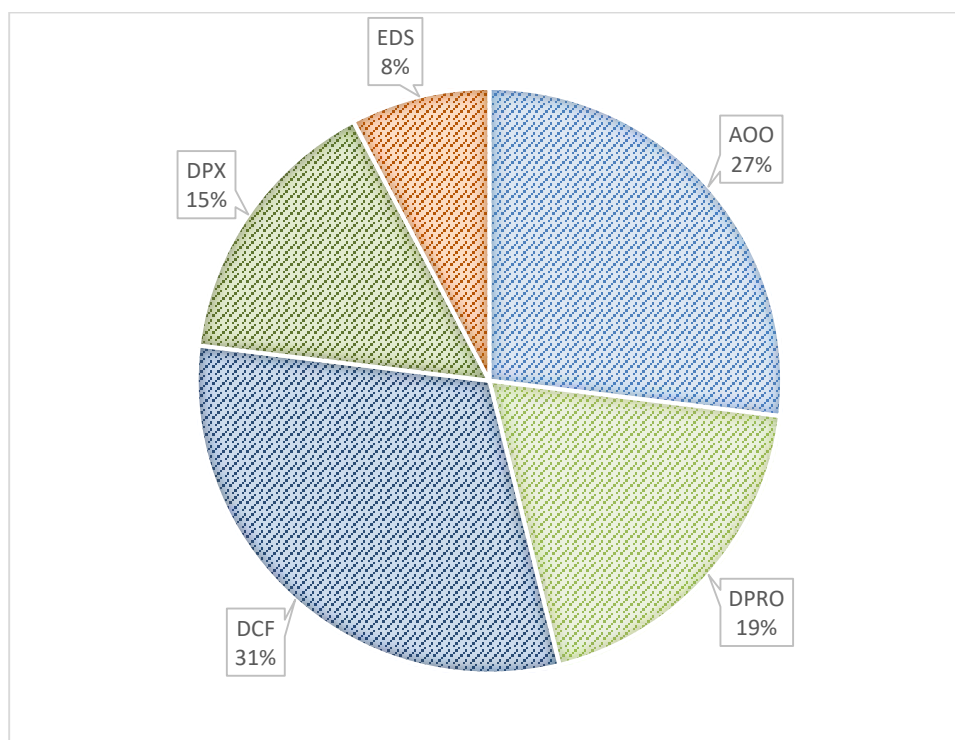
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	8	30,77
AOO	7	26,92
DPRO	5	19,23
DPX	4	15,38
EDs	2	7,69
Total	26	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DC) et l'entente directe spécifique pour passer respectivement 31%, 8% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle a été utilisée pour 61% des marchés passés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
AOO	1	65 094 700
DPX	1	26 150 000
DPRO	1	9 500 000
EDs	1	14 875 000
DC	1	8 000 000
Total sélectionné	5	123 619 700
Total communiqué	26	515 239 413
%	19,23	23,99

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **cinq (05) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 123 619 700**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé:

- Libellé de l'objet du marché passé (DAO) non clairement identifié dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics. En effet, il est inscrit dans le PPM « Suivi-contrôle des travaux de réhabilitation de forages et d'AEPS dans la région du centre-ouest (Lot1) alors que le marché a mentionné « Suivi et contrôle des travaux de réalisation de mille deux cents (1 200) latrines familiales semi-finies dans la région du centre ouest pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS) ».

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir, conformément aux dispositions en vigueur, à l'inscription claire du libellé de l'objet du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Non-respect des conditions de déroulement de la procédure. En effet, la mission n'a pas la preuve du lancement préalable de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que sa publication avant le lancement de la demande de proposition pour le marché n°3 de l'échantillon;
- Non-respect des conditions de déroulement de la procédure. En effet, la mission n'a pas la preuve de contrôle à priori sur le dossier et sur les résultats de la commission Régionale d'attribution des marchés (CRAM) pour le marché n°2 de l'échantillon passé par la demande de prix ;
- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'AC non clairement établi (art 68 du décret 2017_049) pour le marché n°5 de l'échantillon passé par la demande de cotation.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir:

- au respect des conditions de déroulement de la procédure de passation de marchés par demande de proposition en ce qui concerne le lancement préalable de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que sa publication avant le lancement de la demande de proposition ;
- au contrôle à priori de la structure chargée du contrôle sur le dossier et sur les résultats de la CRAM pour les marchés éligibles à la revue à priori ;
- à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Non utilisation des dossiers types prévus par l'ARCOP (Art 80 du décret 2017_049, Arrêtés 2013_098, 2013_142, 2019_397, etc.). En effet, la présentation du dossier d'appel à concurrence diffère de celle prévue par l'ARCOP (marché 1);
- Absence des mentions essentielles prévues dans l'avis d'appel à concurrence (Art 51 du décret 2017_049) telles que la date de dépôt, l'heure et le lieu d'ouverture des offres (marché 1);
- Non validation du dossier d'appel à concurrence par la DR-MEF avant le lancement de l'appel à concurrence pour les marchés éligibles à la revue à priori (Art 2 de l'arrêté 2017_198). En effet, la mission n'a pas la preuve de transmission du dossier à la DR-MEF (marché 1);

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à:

- l'utilisation des dossiers types prévus par l'ARCOP lors de la passation des marchés et conformément aux dispositions en vigueur ;
- l'inscription des mentions essentielles prévues dans l'avis d'appel à concurrence ;
- la validation du dossier d'appel à concurrence par la DR-MEF avant le lancement de l'appel à concurrence pour les marchés éligibles à la revue à priori.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment le registre d'enregistrement des offres.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 1 & 2);
- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (marchés 1, 2 & 3);
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 1 & 2).

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a enregistré une absence de plis reçu hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur ;
- le paragraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Attributaire provisoire retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marchés 4 & 5) ;
- Rapport de la sous-commission technique (SCT) et PV d'attribution de la CRAM non transmis à la DG-CMEF pour avis (art 18 de l'arrêté 2017_392). En effet, la mission n'a pas eu connaissance de la preuve de transmission (marché 1).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller conformément aux dispositions en vigueur à :

- la production par l'attributaire provisoire du marché des pièces administratives obligatoires ;
- la transmission par bordereau et contre décharge pour avis le rapport de la sous-commission technique (SCT) et le PV d'attribution de la CRAM à la DR-MEF pour les marchés éligibles au contrôle à priori conformément aux dispositions en vigueur. A cet effet, il importe de mettre en place des cahiers de transmission entre les différents organes en vue d'assurer la traçabilité de la communication des documents liés à la passation et à l'exécution des marchés.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observation d'ordre général

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

Observation d'ordre spécifique

- Non prise en compte de la garantie de bonne exécution alors que le DAO le prévoit à la page 99 (art 137, 138 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). Aussi, en l'absence de la garantie, la mission n'a pas la preuve que les 5% ont été retenus lors du paiement de la facture suite à la réception provisoire (marchés 1 & 2).

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à la production par l'attributaire du marché de la garantie de bonne exécution lorsque le dossier le prévoit. Aussi recommandons-nous, en l'absence de la production de ladite garantie, le prélèvement systématique de 5% du marché y correspondant avant tout paiement suite à la réception provisoire.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles ou aux dispositions de l'article 162 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID. En effet :
 - marché 1 : la mission n'a pas la preuve de la pré-réception avant la réception provisoire des travaux le 14/12/2018 ;
 - marché 2 : en l'absence de la réception provisoire, un PV d'évaluation contradictoire de la commission du 22/08/2018 relatif à l'état d'exécution des travaux a déclaré 280 latrines

conformes aux prescriptions techniques et a rejeté 20 jugées non conformes. La mission n'a pas la preuve de correction de cette irrégularité. Signalons que le contrat a été résilié.

- Non-respect des conditions de paiement des acomptes suivant les modalités fixés par le marché à travers le CCAP (Art 167 du décret 2017_049). En effet, malgré l'absence du PV de validation des rapports ainsi que les rapports d'activités du lot 3 (seuls les rapports d'activités des lots 1 et 2 existent : 900 latrines ont été suivi au lieu de 1 200) alors que la totalité du marché F CFA 9 500 000 a été soldé suivant le bon de liquidation N°2018-4216-51 du 09/12/2018 pour le marché n°3 de l'échantillon ;
- Non application des pénalités de retard en cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché (art 146 & 163 du décret 2017_049) pour les marchés ci-après:

N° Marché	Durée d'exécution (en mois)	Date de l'ordre de service	Date de réception provisoire/validation du rapport	Retard (en mois)	Observation
1	2	23/03/2018	14/12/2018	06	Non applicable Car courrier de suspension existe
2	3	28/03/2018	Marché réceptionné sur la base de l'évaluation contradictoire du 22/08/2018	05	Signalons que le marché a été résilié mais que le solde restant correspond au 20 latrines non réceptionnées

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir au:

- respect des conditions de réception de marchés ;
- respect des conditions de paiement des acomptes suivant les modalités fixés par le marché ;
- respect des clauses contractuelles en ce qui concerne le respect des délais d'exécution des marchés. En cas d'éventuel retard non justifié, nous recommandons à l'autorité contractante de procéder au prélèvement de pénalités de retard conformément aux dispositions en vigueur.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités. Il s'agit :

- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits (norme : 15 jours ; délai effectif : 40 jours) pour les marchés (1 & 2).

La mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission de certains courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'avenir au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province de la Boulkiemdé pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest (lot1)	26 150 000	Oui (sur la base de l'évaluation contradictoire)	Non

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Ils se résument comme suit :

Observation

La mission a noté l'absence de la réception provisoire et la production par le titulaire de la garantie de bonne exécution. En effet, en lieu et place de la réception provisoire, l'évaluation contradictoire a été faite. Montant F CFA 24 510 000 a été payé au titulaire dont la mission n'a pas la preuve de prélèvement des pénalités de retard de plus de 05 mois ainsi que celle des prélèvements de 5% de la caution de la garantie de bonne exécution. Le montant restant à payer est F CFA 1 640 000 et correspond aux 20 latrines non conformes à l'offre selon les observations de la commission de l'évaluation contradictoire. Selon l'entretien, le marché a été entièrement suspendu suite à la réception des 280 latrines.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- la production par l'attributaire du marché de la garantie de bonne exécution lorsque le dossier le prévoit. A défaut de la production de ladite garantie, nous recommandons le prélèvement à la source des 5% correspondant avant le paiement du solde du marché ;
- la réception du marché conformément aux clauses contractuelles.

3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
1	CDR/06/09/01/00/2018/00004	Réalisation de onze (11) forages positifs, dont deux (02) à gros débit, y compris construction de margelles et superstructures, fourniture et l'installation de pompes à motricité humaine dans la province du Ziro et du Boulkiemdé au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 1).	AOO	T	BN	Groupement STAR INTERNATIONAL SARL/ BIB-BF SARL; 01 BP 408 Ouagadougou 01, Tél : (226) 73 73 98 73/79 53 11 14 /64 35 15 15	65 094 700	100%	100%	EXECUTE
2	CDR/06/09/01/00/2018/00005	Réalisation de onze (11) forages positifs, dont deux (02) à gros débit, y compris construction de margelles et superstructures, fourniture et l'installation de pompes à motricité humaine dans les provinces du Sanguié et de la Sissili au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 2)		T	BN	HAMPANI SERVICES ; 06 BP 9262 Ouagadougou 06, Tél : 25 36 42 31/70 29 82 11/75 79 00 28/78 59 49 87; E-mail :soglikambassiba@yahoo/hampani@yahoo.fr	66 529 500	100%	100%	EXECUTE
3	CDR/06/09/01/00/2018/00006	Réalisation de onze (11) forages positifs, dont deux (02) à gros débit, y compris construction de margelles et superstructures, fourniture et l'installation de pompes à motricité humaine dans la région du centre ouest au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 3)		T	BN	Société Africaine d'Aménagement du Territoire (SAAT-SA) ; 01 BP 4296 Ouagadougou 01, Tél : 25 34 63 31/35 Fax : 2534 63 36 ; E-mail :oposouley@hotmail.com	65 478 200	100%	100%	EXECUTE
4	CDR/06/10/02/00/2018/00007	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province de la Boulkiemdé pour le compte de la Direction	DPX	T	BN	Entreprise Kouilregma Armel (E.K.A), 01 BP 5581 OUAGA 01, E-mail:	26 150 000	100%	100%	EXECUTE

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
		Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)				ekayaméogo@yahoo.fr; Tél : 25 34 58 97/60 18 57 36				
5	CDR/06/10/02/00/2018/00008	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province de la Sanguié compte de la Direction Regionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)		T	BN	Entreprise Kouilregma Armel (E.K.A), 01 BP 5581 OUAGA 01, E-mail: ekayaméogo@yahoo.fr; Tél : 25 34 58 97/60 18 57 36	26 150 000	100%	100%	EXECUTE
6	CDR/06/01/04/00/2018/00009	Nettoyage de bâtiments intérieur extérieur au profit de la DREA COS	DC	SC	BN	La Grace Pour Tous	400 000	100%	100%	EXECUTE
7	CDR/06/07/01/00/2018/00010	Travaux de réhabilitation/extension de l'AEPS de Bonyolo dans la commune de Réo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 2)		T	BN	COMPAGNIE GENERALE DES TRAVAUX (COGETRA); 01 BP 13730 Ouagadougou 10, Tél : (00226) 25 36 99 72/78 02 82 43 Email : cogetra.bf@laposte.net	29 933 060	100%	100%	EXECUTE
8	N°CDR/06/07/01/00/2018/00011	Travaux de réhabilitation/extension de l'AEPS de Guenien dans la commune de Dalo au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 3)	AOO	T	BN	COMPAGNIE GENERALE DES TRAVAUX (COGETRA); 01 BP 13730 Ouagadougou 10, Tél : (00226) 25 36 99 72/78 02 82 43 Email : cogetra.bf@laposte.net	22 726 210	100%	100%	EXECUTE
9	CDR/06/01/09/00/2018/00012	Acquisition de carburant au profit de la DREA COS (lot 1)	EDs	F	BN	TOTAL SA	14 875 000	100%	100%	EXECUTE
10	CDR/06/01/09/00/2018/00013	Acquisition de carburant au profit de la DREA COS (lot 2)	EDs	F	BN	ELIKAN PETROLEUM	7 000 000	100%	100%	EXECUTE
11	CDR/06/02/06/00/2018/00014	Suivi et contrôle des travaux de réalisation de mille deux cents (1 200) latrines familiales semi-finies dans la région du centre ouest	DPRO	PI	BN	Bureau International d'Ingénierie Sarl (B2I), 11 BP 482 OUAGADOUGOU 11,	9 500 000	100%	100%	EXECUTE

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
		pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS)				Tél. : 70 00 92 56 /78 97 44 61/76 50 26 26, email : cabinetb2i@yahoo.fr				
12	CDR/06/02/06/00/2018/00015	maitrise d'œuvre sociale (IEC/CCC) pour la réalisation de latrines dans la région du centre ouest pour le compte de la direction régionale de l'eau et de l'assainissement du centre-ouest (DREA-COS).	DPRO	PI	BN	BEPAD Tel: 20 52 25 66 / 70 11 26 37	9 496 000	100%	100%	EXECUTE
13	CDR/06/02/06/00/2018/00016	Information-Education-Communication (IEC) pour les travaux de réalisation de trente-trois (33) forages dans la région du centre ouest pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS)	DPRO	PI	BN	Groupement IGIP Afrique/ANTEA Burkina, 01 BP 4893 OUAGADOUGOU 01, Tél. : 25 34 15 29, email : igipafrique@fasonet.bf	11 280 800	100%	100%	EXECUTE
14	CDR/06/02/06/00/2018/00017	Suivi et contrôle des travaux de réalisation de trente-trois (33) forages dans la région du centre ouest pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS)	DPRO	PI	BN	Groupement AGET Sarl/GID Sarl/BETAT-IC Sarl, BP 143 DEDOUGOU, Tél. : 71 18 98 65, Email : groupeaget@gmail.com	14 700 000	100%	100%	EXECUTE
15	CDR/06/02/06/00/2018/00018	Etudes d'Avant-Projet-Détaillée (APD) pour la réhabilitation d'AEPS dans la région du Centre-Ouest au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS).	DPRO	PI	BN	CENTRALE D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE/INGENIEURS-CONSEILS, (CACI-C), 09 BP 836 OUAGADOUGOU 09 – Sect. 19 Rue 25.116, Tél. : 25 35 87 36, Fax : 25 35 87 38, Email : dg@caci-c.com_www.caci-c.com	5 999 999	100%	100%	EXECUTE

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
16	CDR/06/02/04/00/2018/00019	Suivi-contrôle des travaux de réhabilitation de deux (02) Adductions d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) dans la région du centre-ouest au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS)	DC	PI	BN	BETAT-IC, 11 BP 874 CMS OUAGADOUGOU 11, Tél. : 25 47 02 86/70 20 27 88, Email : betaticbf@gmail.com	2 499 344	100%	100%	EXECUTE
17	CDR/06/09/01/00/2018/00020	Travaux de réhabilitation de seize (16) forages dans la région du centre-ouest (provinces du Boulkièmdé et de la Sissili) au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 3).	AOO	T	BN	GETRA-B ; 02 BP 5656 Ouagadougou 02, Tél : 25 47 15 45/ 76 68 85 77 ;E- mail :dangetra@yahoo.f r	28 638 600	100%	100%	EXECUTE
18	CDR/06/09/01/00/2018/00021	Travaux de réhabilitation de seize (16) forages dans la région du centre-ouest (provinces du Sanguié et du Ziro) au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 4).		T	BN	WORLD REHOBOTH ; 02 BP 5823 Ouagadougou 02, Tél : 25 36 55 30/ 70 07 25 25/ 74 74 74 00 ; E- mail :Rehoboth@gmail. com	33 040 000	100%	100%	EXECUTE
19	CDR/06/01/04/00/2018/00022	Entretien de climatiseurs au profit de la DREA COS	DC	SC	BN	OCEF'S	600 000	100%	100%	EXECUTE
20	CDR/06/01/04/00/2018/00023	Entretien de matériel informatique au profit de la DREA COS	DC	SC	BN	ONLINE	600 000	100%	100%	EXECUTE
21	CDR/06/01/04/00/2018/00024	Entretien de tout matériel roulant au profit de la DREA COS	DC	SC	BN	GARAGE DE L'ESPOIR	8 000 000	100%	100%	EXECUTE
22	CDR/06/01/04/00/2018/00027	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DREA COS	DC	F	BN	La Grace Pour Tous	3 825 000	100%	100%	EXECUTE
23	CDR/06/01/04/00/2018/00028	Acquisition de fournitures informatiques au profit de la DREA COS	DC	F	BN	La Grace Pour Tous	3 825 000	100%	100%	EXECUTE
24	CDR/06/01/04/00/2018/00029	Acquisition de produits d'entretien au profit de la DREA COS	DC	F	BN	ETS J&P COMMERCE	1 208 000	100%	100%	EXECUTE

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
25	CDR/06/10/02/00/2018/00031	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province de la Sissili pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	DPX	T	BN	E.TAR; BP : 227 Koudougou, Tél : 76 62 11 80/ 70 03 71 60, E-mail:tarebzanga@gmail.com	28 845 000	100%	100%	EXECUTE
26	CDR/06/10/02/00/2018/00032	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province du Ziro pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 2)		T	BN	NEW STAR Sarl (N-S-T Sarl) ,09 BP : 1178 OUAGA 09, Tél : 70 59 23 73/78 84 90 50, E-mail:nagcharly@yahoo.fr	28 845 000	100%	100%	EXECUTE

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00	45%
EDs	2	1	50,00	5%
Recours	0	0	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	24	4	16,67	
TOTAL	26	5	19,23	

Liste des marchés sélectionnés

N° d'ordre	Réf, Marché	Désignation	Procédure Appliquée	Type de prestation	Mode de financement	Attributaire	Montant	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière	Observation
1	CDR/06/09/01/00/2018/00004	Réalisation de onze (11) forages positifs, dont deux (02) à gros débit, y compris construction de margelles et superstructures, fourniture et l'installation de pompes à motricité humaine dans la province du Ziro et du Boulkiemdé au profit de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA-COS) (Lot 1).	AOO	T	BN	Groupement STAR INTERNATIONAL SARL/ BIB-BF SARL; 01 BP 408 Ouagadougou 01, Tél : (226) 73 73 98 73/79 53 11 14 /64 35 15 15	65 094 700	100%	100%	EXECUTE
2	CDR/06/10/02/00/2018/00007	Travaux de réalisation de trois cents (300) latrines familiales semi-finies dans la province de la Boulkiemdé pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre Ouest. (Lot 1)	DPX	T	BN	Entreprise Kouilregma Armel (E.K.A), 01 BP 5581 OUAGA 01, E-mail: ekayaméogo@yahoo.fr; Tél : 25 34 58 97/60 18 57 36	26 150 000	100%	100%	EXECUTE
3	CDR/06/02/06/00/2018/00014	Suivi et contrôle des travaux de réalisation de mille deux cents (1 200) latrines familiales semi-finies dans la région du centre ouest pour le compte de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du centre-ouest (DREA-COS)	DPRO	PI	BN	Bureau International d'Ingénierie Sarl (B2I), 11 BP 482 OUAGADOUGOU 11, Tél. : 70 00 92 56 /78 97 44 61/76 50 26 26, email : cabinetb2i@yahoo.fr	9 500 000	100%	100%	EXECUTE
4	CDR/06/01/09/00/2018/00012	Acquisition de carburant au profit de la DREA COS (lot 1)	ED	F	BN	TOTAL SA	14 875 000	100%	100%	EXECUTE
5	CDR/06/01/04/00/2018/00024	Entretien de tout matériel roulant au profit de la DREA COS	DC	SC	BN	GARAGE DE L'ESPOIR	8 000 000	100%	100%	EXECUTE

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché						Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		AO OA	DPX	DP RO	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3	4	5			
Pièces d'ordre général									
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA						1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu						0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales						0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures						0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue						1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires						0	0	0%
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori						0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM						1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget						1	1	0%
SOUS TOTAL =====>							5	7	29%
Pièces spécifiques à chaque marché									
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	0	0	N/A	N/A	1	3	67%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	0	0	N/A	N/A	0	3	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	0	0	0	N/A	N/A	0	3	100%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	0	0	0	N/A	N/A	0	3	100%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	10	7	1	1	3	22	22	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	1	1	0	1	4	5	20%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché						Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incom- plétude (1-b/a)
		AO OA	DPX	DP RO	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3	4	5			
20	PV d'ouverture des offres	1	1	0	N/A	0	2	4	50%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	1	0	N/A	N/A	2	3	33%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	0	0	0	2	5	60%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	1	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	1	0	N/A	N/A	2	3	33%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	0	0	0	0	0	0	5	100%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	NA	NA	0	N/A	N/A	0	1	100%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	NA	NA	0	N/A	N/A	0	1	100%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	NA	NA	0	N/A	N/A	0	1	100%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	NA	0	N/A	N/A	0	1	100%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	NA	NA	NA	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	NA	NA	NA	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	NA	NA	0	N/A	N/A	0	1	100%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	1	1	5	5	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	0	0	5	100%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché						Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		AO OA	DPX	DP RO	EDs	DC			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3	4	5			
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	1	5	5	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	1	1	5	5	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	NA	N/A	N/A	2	2	4	4	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	1	0	0	0	1	5	80%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	0	0	1	0	2	5	60%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	0	0	0	N/A	N/A	0	3	100%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	NA	N/A	0	NA	1	1	2	50%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	NA	N/A	2	N/A	N/A	2	3	33%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	2	2	7	7	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	2	2	7	7	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	0	0	0	N/A	0	0	4	100%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
53	Caution de bonne exécution	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>	23	19	9	11	14	76	140	46%
	Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)								
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché						Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incom- plétude (1-b/a)
		AO OA	DPX	DP RO	EDs	DC			
N° dans l'échantillon=====>		1	2	3	4	5			
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0	0	2	100%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures									
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
64	Plans de recollement	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
65	PV de réunion de chantier	0	1	N/A	N/A	N/A	1	2	50%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	0					0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	1					1	1	0%
SOUS TOTAL =====>							2	10	80%
TOTAL =====>		23	19	9	11	14	83	159	48%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Absence de certaines pièces nécessaires pour le constat physique. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - du PV de la réception provisoire. En effet, la mission a noté l'absence de la réception provisoire. En lieu et place de celle-ci, l'évaluation contradictoire a été faite. Montant F CFA 24 510 000 a été payé au titulaire. Le montant restant à payer est F CFA 1 640 000 et correspond aux 20 latrines non conformes à l'offre selon les observations de la commission de l'évaluation contradictoire ; - de la garantie de bonne exécution. En effet, la mission n'a pas eu connaissance de la production de la garantie ni le prélèvement de 5% comme caution de la garantie de bonne exécution.
R2	<i>Réalité physique</i>	Ouvrage existant (confère vue photographique)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Non-conformité des prestations vis-à-vis de l'offre. En effet, les observations relevées lors de l'évaluation contradictoire ont révélé la non réception de 20 latrines non conformes aux exigences techniques prévues dans les cahiers de charges. Le montant restant à payer (F CFA 1 640 000) correspond aux 20 latrines non conformes. Signalons que le contrat a été totalement résilié suite à ladite évaluation.
R4	<p>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</p> <p>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</p> <p>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</p> <p>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</p>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

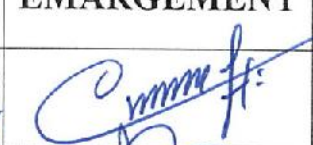


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA)

Date : 28/11/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	DJA-HOUNNON Victor	SYNEX	Auditeur	5658 80 79 dahounnonvictor@yahoo.fr	
2	CINERE Seydou	DREA-COS	SAF	72-62-14-50 lorcollo@yahoo.fr	
3	DIWINA Inoussa	DREA-COS	Agent	7096 70 48 inoussadiwina@gmail.com	
4					
5					
6					
7					